



Champlain
Dementia Network

Réseau de la démence
de la région Champlain

Chaque personne en Ontario a un mandataire spécial *Qui est le vôtre?*



Si vous avez un MS légalement désigné, celui-ci surpasse un MS membre de la famille.

1. Tuteur à la personne nommé par le tribunal
2. Procureur au soin de la personne
3. Représentant nommé par la Commission du consentement et de la capacité



Si vous n'avez pas de MS légalement désigné, un membre de votre famille devient automatiquement votre MS.

4. Conjoint(e) ou partenaire
5. Parent ou enfant(s)
6. Parent qui n'a qu'un droit de visite
7. Fratrie
8. Tout autre membre de la famille



Si vous n'avez pas de MS légalement désigné ou de MS membre de la famille, le MS par défaut sera...

9. Bureau du tuteur et curateur public

*L'équipe soignante utilise la hiérarchie mentionnée ci-dessus pour déterminer votre MS.
Complétez une procuration relative au soin de la personne afin de vous assurer du choix de votre MS.*



Champlain
Dementia Network

Réseau de la démence
de la région Champlain

Planification préalable des soins *De quoi devriez-vous parler avec votre MS*



Vos objectifs

Que signifie la qualité de vie pour moi? Comment est-ce que je veux occuper mes journées? (passer du temps en nature, écouter de la musique, m'occuper de mes soins personnels)



Vos soucis

Qu'est-ce qui ne serait en aucun cas acceptable pour vous? La perte de dignité est différente pour chaque personne.



Vos forces

Qu'est-ce qui ou qui est-ce qui vous donne de la force? (religion, famille, information)

Pour plus d'information:

www.advancecareplanning.ca/resource/ontario